



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2015

Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets "initiatives étudiantes" 2nde phase - 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2015 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES ET/OU DEDIEES A LA VIE ETUDIANTE POUR L'ORGANISATION DE LEURS PROJETS ET EVENEMENTS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS "INITIATIVES ETUDIANTES" 2NDE PHASE - 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 180 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la 5^{ème} année consécutive, Lyon arrive parmi les trois premières villes françaises « où il fait bon étudier », classement établi par le magazine l'Étudiant. La Ville de Lyon et plus globalement la Métropole sont reconnues pour la qualité de leur offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants. Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des Étudiants : située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence plus de soixante-dix associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement à l'accueil des étudiants et au développement du territoire.

La Ville et la Métropole de Lyon reconnaissent les étudiants comme des acteurs incontournables de la fabrique et de la vie de la cité. Favoriser les initiatives étudiantes contribue à renforcer leur légitimité en les laissant trouver les solutions leur correspondant le mieux et à les rendre plus acteurs de leurs situations. Il s'agit également d'encourager des expériences collectives et formatrices de citoyenneté, en répondant aux défis écologiques qui s'imposent à nous.

Nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes et des universités qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales. Je vous propose ainsi de valoriser cette complémentarité et le soutien apporté par la Ville à l'engagement des étudiants, à travers l'appel à projets qui leur est destiné.

I- Le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » :

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont créé un service commun le 1^{er} janvier 2016, afin de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Parmi les missions de ce service, le soutien des associations et des initiatives étudiantes, constitue un enjeu fort d'accueil, d'intégration, de solidarité et de professionnalisation des étudiants dans la cité.

La Ville de Lyon, a lancé une procédure commune avec la Métropole de Lyon, d'appel à projets, pour soutenir les initiatives étudiantes et les actions qui favorisent leur développement. L'attribution et le financement de ces initiatives restent de la seule compétence de chacune des instances délibératives des deux collectivités, au regard de leurs compétences propres.

II- Appel à projets « Initiatives étudiantes » : les objectifs de la collectivité, les thématiques, les porteurs des projets et les conditions d'éligibilité :

L'appel à projets se déroule en deux phases, avec les objectifs suivants :

- Accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité ;
- Stimuler l'engagement des étudiants dans les problématiques sociétales et écologiques pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes d'engagement et de solidarité ;
- Valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon portent sur les quatre thématiques suivantes :

- Le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs ;
- L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- L'accueil des étudiants et la solidarité internationale ;
- La professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

Les conditions d'éligibilité des projets sont :

- L'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants ;
- Les projets sont portés par une association du territoire de la Métropole de Lyon ;
- Le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50% du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré ;
- Le projet ne doit pas avoir eu lieu avant la date de la commission ;
- L'APIE ne finance pas les voyages d'étude, d'agrément et l'organisation de galas et congrès.

III- Subventions attribuées lors de la 1^{ère} phase de l'appel à projets 2022 :

Deux budgets ont été votés en 2022 par les deux collectivités (montant doublé de 28 000 € pour la Ville de Lyon et 44 000 € pour la Métropole de Lyon), permettant de financer des actions dédiées à la vie étudiante, en fonction des compétences respectives ou du ressort territorial des deux collectivités.

La première phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 1^{er} septembre au 29 octobre 2021.

Sur 40 dossiers reçus, 25 dossiers ont été retenus, dont 8 pour la Ville de Lyon pour un montant de 11 420 €, votés au conseil municipal du 27 janvier 2022 selon la répartition suivante :

- LézartGaco pour son festival Arlézia : 1 500 €;
- LézartGaco pour son Tremplin musical étudiant VibraSons : 920 €;
- Why MCA pour son évènement artistique : 1 500 €;
- EcoSila pour son projet Nijani : 1 500 €;

- Process IEP pour son projet Lyon-Nefta : 500 €;
- Lié-s pour son projet de protections périodiques gratuites : 2 000 €;
- Génération Lumière pour son projet SIEJE : 2 000 €;
- Engagé-e-s et déterminé-e-s pour son projet d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : 2 000 €

IV- Dossiers retenus lors de la 2nde phase de l'appel à projets 2022 et propositions de financement :

La seconde phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 14 mars au 29 avril 2022.

Sur 32 dossiers reçus, 25 dossiers ont été retenus, dont 12 pour la Ville de Lyon pour un montant total de 16 580 €, dans les champs thématiques suivants :

1- Le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs :

- Association « Chœur mixte universitaire Lyon 2 » :

L'association a été créée en 1993 par des étudiants de l'université Lumière Lyon 2. Elle a pour but de promouvoir la pratique du chant choral.

L'association s'adresse à toute personne s'intéressant au travail choral et aux jeunes chefs de chœur et soliste en formation qui cherchent un terrain d'application pratique.

Les spectacles sont prévus pour le second semestre de l'année 2021-2022 avec de nouveaux morceaux qui vont être travaillés puis présentés dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 5 649 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de 450 € à l'association « Chœur mixte universitaire Lyon 2 » (soit 8 % du montant total du projet).

- Association « Bureau des arts ECAM Lyon » :

La Terrasse ECAM Festival a été créée en 2016 par 3 étudiants de l'ECAM autour d'une envie de partage, de rencontres et de découverte culturelle.

Pour cette 6^{ème} édition, l'association s'appuie sur le soutien d'« Ensembles production », un collectif lyonnais axé sur la culture. L'édition La Terrasse ECAM Festival aura lieu les 11 et 12 juin avec des horaires modérés pour respecter le voisinage. 1 500 personnes sont attendues sur un même lieu pendant 2 jours, et une équipe de 80 bénévoles sera mobilisée pour coordonner les prestataires et inviter les artistes.

Le festival a pour ambition de devenir un événement important et représentatif de la vie culturelle lyonnaise. Le but est de promouvoir la culture au sens large avec une programmation musicale riche, allant d'artistes locaux émergents à des artistes internationalement reconnus : une programmation artistique pointue entre musique du monde, funk, disco et house. De plus, de nombreuses performances gravitent dans ce festival : street art, photographie, arts plastique et danse.

Le festival est engagé dans l'écoresponsabilité avec l'utilisation d'écocups, poubelles de tri et toilettes sèches, un choix particulier est fait sur les foodtrucks en fonction de leur

utilisation de produits locaux et de saison et les canapés, les bancs seront constitués de palettes et autres types de matériaux de récupération.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 68 300 euros.

Devant l'intérêt culturel et écoresponsable de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association « Bureau des Arts » (soit 1,5 % du montant total du projet). L'association a reçu une subvention d'un montant de 2 000 € par le biais de l'APIE en 2021.

- Association « Music'Ly » :

L'association a été créée en 2020 par des étudiants de différentes universités pour créer un festival.

La 5^{ème} édition du festival aura lieu à la rentrée universitaire pour les 3 premiers jours sur le site de Saint-Paul mis à disposition par l'UCLy puis sera présent pour les 2 derniers jours, sur d'autres sites. Par ailleurs, l'association collabore avec d'autres étudiants provenant de filière de gestion de projets culturels proposés par divers établissements d'enseignements supérieurs. La communication de l'évènement se fait à l'INSPE, l'EAC et les universités Lyon 2 et 3.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 6 922 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association « Music'Ly » (soit 14,4 % du montant total du projet).

2- L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes formes de discrimination :

- Association « Le parlement des étudiants de Lyon » :

L'association a été créée en 2021 pour promouvoir le débat démocratique entre étudiants.

Les différents projets sont la tenue de simulations parlementaires avec une centaine d'étudiants à l'Hôtel de région mais également à l'Hôtel de Ville de Lyon autour d'un projet de loi pour découvrir le travail des députés et des élus locaux. L'association souhaite également organiser des visites d'institutions publiques à Lyon mais également en France comme l'Assemblée nationale ou le Sénat.

Le budget prévisionnel du projet est de 950 euros.

Devant l'intérêt citoyen de ce projet étudiant ouvert aux étudiants, je vous propose d'accorder une subvention de 475 € à l'association « Le parlement des étudiants de Lyon » (soit 50 % du montant total du projet).

- Association « Fédération cheer up » :

La fédération cheer up est une association étudiante ayant pour objectif d'accompagner les jeunes atteints du cancer à réaliser leurs projets.

Le projet de l'association est une course le 9 octobre 2022 au parc des Berges comprenant 600 participants où chaque tour parcouru, 1 € est gagné.

Un village sera installé pour accueillir les nombreuses associations régionales de lutttes contre le cancer.

L'association réalise les projets personnels (baptême de l'air, places de concert...) et également des sorties en groupe (week-end ski, soirée bowling, cinéma...) des jeunes atteints de cancer. L'objectif de cet évènement est de collecter des fonds pour financer les différents projets et pour la recherche contre le cancer, et sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la cause.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 18 300 euros.

Devant l'intérêt citoyen et solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association « Fédération cheer up » (soit 16,4 % du montant total du projet). L'association a reçu une subvention d'un montant de 3 000 € par le biais de l'APIE en 2021.

- Association « Bureau des étudiants de l'école supérieure de traduction et de relations internationales » :

L'association a été créée en 1991 par les étudiants de l'UCLy pour gérer et promouvoir des évènements étudiants.

Le projet de l'association est d'installer des distributeurs de serviettes hygiéniques et de tampons gratuits dans les toilettes des campus Carnot et Saint Paul afin de faciliter le quotidien des étudiantes au sein de l'université.

L'installation de 4 distributeurs se fera en juin 2022 pour une mise en place à la rentrée universitaire et accessible à plus de 800 étudiantes pour une base de 2 protections écoresponsables par mois par personne.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 5 314 euros.

Devant l'intérêt citoyen et solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association « Bureau des étudiants de l'école supérieure de traduction et de relations internationales » (soit 37,6 % du montant total du projet).

- Association « Nightline France » :

Nightline France est une association créée en 2016 qui permet aux étudiants d'avoir un accès à une ligne d'écoute gratuite et anonyme.

La ligne Nightline Lyon a été ouverte en 2020 pour accompagner un maximum d'étudiants notamment sur le domaine de la santé mentale. L'association souhaite proposer, en complément de sa ligne d'écoute, un soutien aux étudiants via les associations étudiantes du territoire. Elle souhaite accompagner des volontaires en service civique dans l'animation et le déploiement d'ateliers thématiques.

Ces actions permettront une action préventive visant à mieux comprendre ce qu'est la santé mentale et ses enjeux.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 8 000 euros.

Devant l'intérêt citoyen et solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association « Nightline France » (soit 25 % du montant total du projet).

3- *L'accueil des étudiants et la solidarité internationale :*

- Association « CEELSPS » :

L'association créée en 2015 est un collectif des étudiants étrangers de Lyon sans papiers et solidaires qui permet un accompagnement des étudiants étrangers précaires.

L'association souhaite apporter une aide concrète aux étudiants précaires par la fourniture de kits de première nécessité comportant des produits qui ne sont pas fournis par d'autres associations.

40 kits de fournitures scolaires et 40 kits d'hygiène seront achetés et constituer en juillet-août 2022. Une réunion publique de présentation se fera à la rentrée universitaire pour présenter le projet et le faire connaître au plus grand nombre. Ces kits seront ensuite distribués en septembre-octobre.

L'association souhaite également continuer à sensibiliser les étudiants à certains sujets comme l'écologie avec des conférences, des débats et des ateliers.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 4 287 euros.

Devant l'intérêt de solidarité internationale de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association « CEELSPS » (soit 46,6 % du montant total du projet).

4- *La professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation :*

- Association « EcoSila » :

L'association créée en 2018 par des étudiants pour promouvoir et développer une approche de l'écologie fondée sur la justice environnementale.

L'association organise chaque année des formations, des discussions, des ateliers pratiques et des soirées d'écologie interculturelle gratuites et ouvertes à tous. Les formations sont ouvertes à environ 25 personnes de différentes origines et auront lieu en mai et en octobre.

Elle a également pour objectif de créer du lien entre des personnes d'origines différentes.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 25 770 euros.

Devant l'intérêt de professionnalisation de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association « EcoSila » (soit 5,8 % du montant total du projet).

- Association « Anima'Fac » :

L'association domiciliée à la MDE a pour but de soutenir, d'accompagner et valoriser les initiatives associatives étudiantes.

L'association souhaite redynamiser la vie associative étudiante, accompagner le développement d'initiatives étudiantes en permettant aux associatifs de monter en compétences avec des formations et des rencontres.

L'association a également le souhait de favoriser l'interconnaissance, créer des cadres d'échanges et valoriser les initiatives étudiantes.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 4 401 euros.

Devant l'intérêt de professionnalisation de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 1 455 € à l'association « Anima'Fac » (soit 33 % du montant total du projet).

- Association « pour la promotion interuniversitaire des droits de l'Homme » :

L'association créée en 2006 au centre d'études européens participe au financement des étudiants participant au concours Charles Rousseau, qui est un concours de procès simulé en droit international, et souhaite organiser des colloques.

L'association organise un colloque sur le thème du livre de l'autrice Margaret Atwood et de la série « The Handmaid's Tale » et le droit international public qui se déroulera le 16 septembre prochain à l'université Lyon 3. Le colloque est basé sur 2 thématiques qui seront étudiées lors d'une matinée consacrée à l'étude générale des changements juridiques suscités par un coup d'État et l'après-midi repose sur l'analyse de thématiques complémentaires dédiée à l'étude de branches précises du droit international public et pénal.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 5 949 euros.

Devant l'intérêt de professionnalisation de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 700 € à l'association « pour la promotion interuniversitaire des droits de l'Homme » (soit 11,8 % du montant total du projet).

- Association « Génération lumière » :

L'association domiciliée à la MDE soutient l'écologie et la solidarité internationale en France et dans la région des Grands lacs en République Démocratique du Congo.

L'association porte un projet qui est proposé dans le cadre de la formation « Nijani » pour financer l'évènement « La semaine des alternatives ». Cette formation a pour objectif de former et d'accompagner des porteurs d'initiatives citoyennes sur des questions environnementales et sociales. Cette semaine des alternatives aura lieu à la MDE du 30 mai au 3 juin et permettra de mettre en pratiques les acquis de la formation.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 13 130 euros.

Devant l'intérêt de professionnalisation de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association « Génération lumière » (soit 15,2 % du montant total du projet).

V- Modalités de versement des subventions :

Le versement des subventions interviendra en une seule fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération. Chaque association devra en outre fournir à la Ville de Lyon, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné, dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

VI- Lancement de l'Appel à Projets Initiatives étudiantes (APIE) 2023 :

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2023, l'organisation d'un nouvel APIE, selon une procédure commune avec la Métropole de Lyon, et sur la base des objectifs, des thématiques et conditions d'éligibilité renouvelées dès la 1^{ère} édition 2021.

L'ensemble des projets et évènements doit être organisé par des associations étudiantes ou destiné principalement aux étudiants et doit se dérouler sur le territoire de la Ville de Lyon.

Les demandes de financement devront être envoyées ou déposées, dans les délais prévus, auprès du service commun de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Ils seront instruits par ce service selon ses objectifs poursuivis, dans le calendrier prévisionnel suivant :

- Phase 1 : lancement de l'appel à projets en septembre 2022
 - o Clôture de dépôt des dossiers : octobre 2022 ;
 - o Présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'un Conseil municipal du 1^{er} semestre 2023.
- Phase 2 : lancement de l'appel à projets en mars 2023
 - o Clôture de dépôt des dossiers : avril 2023 ;
 - o Présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'un Conseil municipal du 2nd semestre 2023.

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

1- Dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 2022 – 2nde phase, les subventions suivantes sont allouées aux associations suivantes ci-après :

- Chœur mixte universitaire Lyon 2 pour ses concerts : 450 €;
- Bureau des arts ECAM Lyon pour son festival « La Terrasse ECAM Festival » : 1 000 €;
- Music'Ly pour son festival « Music'Ly » : 1 000 €;
- Le parlement des étudiants de Lyon pour son projet de promotion du débat démocratique : 475 €;
- Fédération cheer up pour sa course contre le cancer : 2 000 €;
- Bureau des étudiants de l'école supérieure de traduction et de relations internationale pour l'installation de distributeurs de protections périodiques : 2 000 €;
- Nightline France pour son projet de ligne d'écoute et de soutien aux étudiants : 2 000 €;
- CEELSPS pour l'achat et la distribution de kits scolaires et d'hygiène : 2 000 €;
- EcoSila pour développer l'approche de l'écologie : 1 500 €;
- Anima'Fac pour son projet de redynamiser la vie associative étudiante : 1 455 €;
- Pour la promotion interuniversitaire des droits de l'Homme pour l'organisation d'un colloque : 700 €;
- Génération lumière pour la valorisation de sa formation et de semaine des alternatives : 2 000 €

- 2- La dépense en résultant, soit 16 580 € (seize mille cinq cent quatre-vingt) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, service Université Recherche, code 30020, programme UNIVRECHAC, opération VALOSUBV, fonction 23, ligne de crédit 45099, nature comptable 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET